



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 1^{er} septembre 2016 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Eric Studer
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV » et www.vevey.ch**

06 / 2016

M. le Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes, le public, la presse, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

83 présents, 17 excusés.

2. Adoption de l'ordre du jour

Une commission sera nommée au point 4 pour la révision des statuts de l'ARAS.

Au point 6, assermentation de cinq conseillers, le 6^{ème} – M. M. Rizzello – ayant été assermenté lors de la séance de passation des pouvoirs le 6 juillet dernier.

Des doutes ayant été émis quant à la recevabilité du projet d'initiative déposé par des membres du Conseil communal et intitulé « Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion », contact a été pris avec les services cantonaux. Ces doutes ayant été confirmés, les initiants ont donc été invités à transformer leur texte en postulat. Cet objet sera développé sous point 8 de l'ordre du jour. Le point 7 est donc supprimé.

Aux points 8 et 19 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont déposés :

- Postulat de M. V. Matthys et consorts intitulé « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »
- Postulat de Mme C. Gigon intitulé « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident »
- Postulat de M. J. Rilliet intitulé « A chaque quartier sa maison »
- Postulat de Mme S. Dalla Palma Zahar intitulé « Vevey les pieds dans l'eau »
- Interpellation de Mme F. Despot intitulée « Une vision globale de la mobilité à deux roues ? »
- Interpellation de M. G. Perfetta intitulée « 11 ans plus tard : le temps d'engendrer un successeur ! »

L'usage veut qu'environ 20 minutes soient dévolues, en début de séance, au développement des motions, postulats, projets rédigés et interpellations, les points non traités étant reportés à la fin de la séance. Le Bureau s'est prononcé en faveur de la reconduction de cet usage, ce qui ne soulève pas de commentaire.

La séance de la commission chargée d'étudier la réponse au postulat de M. Antoine Dormond « Déchets à roulettes » est fixée au *mardi* 6 septembre 2016, et non jeudi comme mentionné sur le rapport-préavis.

En l'absence de l'interpellateur, le point 16 - Réponse à l'interpellation de M. Stéphane Molliat intitulée "Collège de Vevey" - est reporté à la prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté tel que modifié.**

3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Courriel de Mme M. Aeberhard annonçant sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement à La Tour-de-Peilz. Son remplacement interviendra sous point 6.1 de l'ordre du jour
- Invitation à une visite de la vélostation située à la gare le samedi 10 septembre dans le cadre de la journée de la mobilité

4. Communication(s) du Bureau

Nous avons appris le décès de M. Remo Duronio, papa de Mlle R. Duronio, secrétaire au Greffe municipal, le 17 août dernier.

Nouvelle plus réjouissante, notre collègue Mme S. Marques a donné naissance à une petite Savannah le 16 juillet dernier. (*Applaudissements du Conseil*)

M. le Président donne quelques explications au sujet du tableau qu'il a choisi pour orner le mur derrière le pupitre présidentiel. Il a choisi cette œuvre d'Antoine Meier, enfant de Vevey, par goût personnel mais aussi parce qu'elle est représentative d'un foisonnement créatif et artistique au sein de notre ville qu'il nous incombe de mettre en valeur.

Nomination d'une commission de 7 membres chargée d'étudier la révision des statuts de l'ARAS :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	VER	Mme Alexandra MELCHIOR
<u>Membres</u>	:	DA	M. Jean-Pierre BOILLAT
		PLR	Mme Danièle KAESER
		PDC	Mme Dora RENTSCH
		PS	M. Julien RILLIET
		UDC	M. Bastien SCHOBINGER
		VL	Mme Yasemin YETGIN
<u>Suppléants(es)</u>	:	PDC	M. Louis BUTTICAZ
		PS	M. Sergio DE STEFANIS
		VER	Mme Claire MARGGI GYSEL
		PLR	M. Victor MARINELLI
		VL	M. Steven PILET
		UDC	M. Werner RIESEN
		DA	M. Clément TOLUSSO

Comme il est déjà d'usage, les nouveaux conseillers qui souhaitent assister à une séance de commission en tant d'observateur peuvent s'adresser directement au président de la commission. Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

5. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 1^{er} juin 2016 et du procès-verbal des séances des 16 et 23 juin 2016

M. B. Schobinger revient sur la question de la taxe relative au financement des équipements communautaires (page 17, procès-verbal 05/2016). La moyenne des communes vaudoises oscille entre fr. 120.— et fr. 160.— par mètre carré. Cette précision concerne tant son intervention que celles de MM. A. Gonthier et S. Ansermet.

M. M. Rizzello revient sur son absence à la séance d'assermentation, qui a donné lieu à quelques discussions et un vote à bulletin secret, même s'il était l'unique candidat. Il remercie toutes les personnes qui l'ont élu au poste de 2^{ème} vice-président.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2016 et celui des séances des 16 et 23 juin 2016 (modifié) sont adoptés à l'unanimité, avec remerciements à leur auteur.**

6. Assermentation de 5 membres du Conseil communal excusés lors de la séance d'installation du 1^{er} juin 2016**6.1. Assermentation d'un membre au Conseil communal en remplacement de Mme Marilune Aeberhard (Déc.-Alt)**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Lino Lonardo**, membre du groupe PDC
- **Mme Elodie Lopez**, membre du groupe Décroissance-Alternatives
- **M. Jules Perrelet**, membre du groupe socialiste
- **M. Olivier Schorer**, membre du groupe Vevey Libre
- **M. Ludovic Tirelli**, membre du groupe des Verts
- **Mme Milena Buckel**, née le 27 octobre 1983 et domiciliée au chemin Emile-Javelle 24, en remplacement de Mme Marilune Aeberhard, membre du groupe Décroissance-Alternatives, démissionnaire

7. Initiative collective déposée par des membres du Conseil communal intitulée « Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion »

Ce point est supprimé.

8. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Postulat de M. V. Matthys et consorts intitulé « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

M. V. Matthys développe son postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. A. Gonthier comprend les motivations des personnes qui déposent ce postulat. Le manque d'ambition du préavis et du rapport Urbaplan a été, à juste titre, dénoncé. Trouver des solutions plus démocratiques, plus économiques et plus efficaces pour la gestion de la région est un souhait tout à fait justifié. A titre personnel, il exprime cependant ses doutes concernant la proposition qui est faite. Si l'on veut que la population exprime son avis, un vote consultatif est-il la seule forme possible, la meilleure solution ? La fusion est-elle la seule perspective qu'il faille étudier ? D'autres formes institutionnelles ne méritent-elles pas aussi d'être étudiées, comme l'association unique de communes ou la fédération de communes ? Les obstacles relevés par le rapport Urbaplan à un processus de fusion peuvent-ils être si facilement écartés ? En forçant cette seule perspective, ne risque-t-on pas, au contraire de ce qui est souhaité, de durcir les fronts, d'autant plus en proposant cette perspective dans une seule ville, ou au mieux dans trois villes, alors qu'on sait déjà que les oppositions sont fréquentes entre ces mêmes villes et les communes d'amont. C'est pourquoi il propose que ce postulat soit renvoyé à une commission, qui aurait la possibilité de l'affiner, voire d'en modifier certains termes pour élargir le panel des solutions possibles proposées à la Municipalité.

M. P. Bertschy encourage le Conseil à voter en faveur du postulat et de son renvoi à la Municipalité. La fusion des communes de la Riviera est un serpent de mer. Cette question a été largement abordée lors de la précédente législature. De nombreuses études ont été faites. Il est temps d'y mettre un terme et de donner la parole aux Veveysans. Sa crainte, si ce postulat est refusé, c'est qu'on engage de nouvelles études. Il faut maintenant soit donner un allant clair pour une fusion – probablement partielle, soit trouver une autre solution. Mais nous y réfléchissons une fois que la population veveysane se sera enfin exprimée. Nous pourrions alors étudier les variantes possibles si la fusion ne peut pas se faire.

M. B. Schobinger remarque qu'on nous présente la fusion comme étant la panacée pour résoudre tous les problèmes auxquels sont confrontées les communes de la Riviera. Mais ce n'est pas la seule solution. Pour voter sur la fusion, la population doit être au clair avec les conditions. Avec qui fusionner, quel sera le positionnement des infrastructures publiques, de l'administration, avec quel taux d'imposition, etc. ? C'est sur ces questions que l'UDC s'est toujours opposée à la fusion. Il recommande donc de classer ce postulat. Engendrer un vote sur la fusion avec si peu d'éléments, c'est faire voter les gens sur du vent et c'est un gaspillage d'argent public.

M. P. Schuseil indique qu'une majorité du groupe Vevey Libre propose également de classer ce postulat. Les résultats d'une consultation des Veveysans ne permettraient pas de déterminer une direction, que ce soit une fusion complète ou autre. Trop d'éléments manqueraient pour pouvoir donner un élan quelconque, quel que soit le résultat d'une telle consultation.

M. V. D'Angelo se dit étonné de ce qu'il entend. Les municipalités de la région ont présenté un rapport qui ne propose pas de fusion, mais une gouvernance. Cette décision a été prise par les autorités ; on n'a pas demandé au peuple ce qu'il souhaitait. C'est la première fois qu'on poserait officiellement la question aux citoyens. Il s'agit d'un vote consultatif. On ne cesse de dire qu'il faut que le peuple puisse s'exprimer, et lorsqu'il y a un postulat pour demander l'avis de la population, certains partis n'y sont pas favorables. Ayons le courage de demander au peuple s'il veut ou non créer une grande ville sur la Riviera. Ensuite, on pourra parler du contenu. Mais tout le monde sait plus ou moins ce qu'est une fusion. Il recommande donc au Conseil d'accepter le renvoi de ce postulat à la Municipalité, qui aura 24 mois pour organiser cette consultation. On saura ainsi enfin ce que le peuple veveysan veut. Pour l'instant, seules les autorités se sont exprimées.

M. V. Matthys rappelle que le but n'est pas de sonder la population demain, mais dans les 24 mois, ce qui laisse à la Municipalité et aux partis le temps de préparer les arguments, qu'ils soient pour ou contre. Parler fusion, c'est lancer un signal fort. Le mot « fusion », c'est quelque chose que tout le monde comprend. Les associations de communes ou autres sont beaucoup moins connues et certainement de moins porteuses pour intéresser la population dans un premier temps.

M. J.-M. Roduit estime pour sa part que la Riviera a déjà fusionné. Environ 70 organismes sont déjà régionalisés. La seule institution à ne pas l'être, c'est peut-être le conseil communal. C'est à nous de voir si nous voulons une fusion politique, parce que presque toutes les autres institutions ont aujourd'hui fusionné.

Mme la Syndique pense qu'il est intéressant de continuer la discussion sur la fusion, mais la Municipalité propose que cela se fasse d'abord en commission, pour pouvoir en débattre de manière sereine et décider ensuite s'il y a effectivement lieu d'aller devant la population. Pour l'instant, il y a encore beaucoup de questions en suspens et il est difficile pour la Municipalité de savoir quelle question poser à la population.

M. A. Gonthier estime que le problème n'est pas seulement de savoir dans quelle direction aller, mais avec qui ? Il faut savoir quels sont nos partenaires. Et comment faire en sorte que cette discussion sur plus de régionalisation, et une régionalisation plus démocratique, soit aussi débattue dans les autres communes, notamment celles qui ne semblent pas favorables à une fusion avec les villes ? Parler d'une grande ville de la Riviera est totalement absurde. La Riviera, sauf une expansion démographique extraordinaire et un pullulement de bâtiments un peu partout, ne sera jamais une ville. Il s'agit d'une région, qui a de nombreuses institutions régionales, mais ce ne sera jamais une ville, même avec une seule commune fusionnée. Il y a trois villes, des noyaux urbains, des bourgs qui sont importants et qui ont leur propre identité. Il ne pense pas que les habitants des villages souhaitent vivre dans une ville. Si on prétend raisonner pour la région, il faut raisonner région et ne pas se complaire dans une consultation autoproclamée veveysanne qui satisfera peut-être les partis veveysans, mais qui ne fera pas avancer les choses. C'est pourquoi il propose d'en discuter en commission, pour essayer de trouver quels pourraient être les moyens pour régionaliser cette discussion et ne pas la garder seulement à Vevey.

M. P. Bertschy estime qu'il y a un exemple de fusion absolument magnifique et réussie, c'est celle de Montreux. On ne peut pas dire que Montreux soit une grande ville. Il s'agit d'une multitude de villages qui collaborent très bien. C'est ce que l'on propose pour la Riviera. Pour sa part, il n'a jamais été question de créer une grande ville appelée Riviera. On nous dit que les petites communes sont contre la fusion. Il est vrai que les municipalités, lors de la dernière législature, y étaient opposées, mais que savons-nous des populations de ces communes ? Si Vevey montre l'exemple, peut-être que cela donnera des arguments aux autres communes pour faire la même démarche. Les communes qui sont opposées à la fusion seront de toute manière contre une collaboration intercommunale plus importante. Il ne voit donc aucun intérêt à une commission si elle se passe seulement entre conseillers communaux veveysans.

M. C. Bussy se dit étonné des arguments développés par les chantres de la démocratie participative, slogan de campagne de beaucoup de partis. On propose d'inverser pour une fois le processus, de demander d'abord aux Veveysans ce qu'ils souhaitent plutôt que d'arriver avec une solution empaquetée. C'est sur cette base-là qu'on pourra imaginer des solutions qui pourront être soit la fusion, soit d'autres alternatives. Ce n'est pas en faisant un débat sur les hypothétiques avis des autres communes qu'on va faire avancer les choses. Il recommande donc au Conseil de renvoyer ce texte directement à la Municipalité.

M. A. Gonthier considère pour sa part que la question qui serait posée (« Voulez-vous une fusion ? ») n'est rien d'autre qu'une solution empaquetée.

Mme D. Kaeser estime que le postulat est très ouvert. Il pose une question à géométrie variable (Voulez-vous une fusion à dix communes ou moins ? Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe).

M. V. Matthys indique qu'il s'agit effectivement plutôt de parler de commune que de ville. Les postulants ont proposé deux questions possibles, mais rien n'empêche la Municipalité d'en ajouter d'autres. Il s'agit de lancer le débat, faute de quoi il a bien peur qu'on continue à tourner en rond et que la fusion s'étouffe d'elle-même. Il espère que ce type de postulat sera déposé dans d'autres conseils communaux. Des contacts ont déjà eu lieu avec Montreux et La Tour-de-Peilz.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté par 45 voix contre 28 (cinq abstentions).**

9. Préavis sur reconduction du Fonds d'urbanisme pour la législature 2016-2021 (2016/P28)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	VL	M.	Francis BAUD
<u>Membres</u>	:	PLR	M.	Antonio CAMES
		VER	M.	Andreas FOSTER
		PS	M.	Henok GYGER
		DA	M.	Gilles PERFETTA
		UDC	Mme	Norma RIESEN
		PDC	M.	Martino RIZZELLO
<u>Suppléants(es)</u>	:	UDC	M.	Pierre BONJOUR
		PS	M.	Pierre BUTTY
		VER	Mme	Sabrina DALLA PALMA ZAHAR
		PDC	M.	Vladimir D'ANGELO
		DA	Mme	Elodie LOPEZ
		VL	M.	Roger PIEREN
		PLR	Mme	Antoinette WALTER

10. Préavis sur autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2016-2021 (2016/P29)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

11. Préavis sur arrêté communal d'imposition pour les années 2017 à 2021 (2016/P30)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

12. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Antoine Dormond « Déchets à roulettes » (2016/RP31)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	DA	M.	Clément TOLUSSO
<u>Membres</u>	:	PS	M.	Cédric BUSSY
		VL	M.	Olivier CASELLINI
		VER	M.	Antoine DORMOND
		PLR	M.	Vincent IMHOF
		UDC	M.	Guillaume PILLOUD
		PDC	M.	Jean-Marc RODUIT
<u>Suppléants(es)</u>	:	UDC	M.	Pierre BONJOUR
		PLR	M.	Umberto DRAGONE
		VER	Mme	Marie GONZALEZ MOYA
		VL	M.	Yves HORISBERGER
		PDC	Mme	Dora RENTSCH
		PS	M.	Darren ROSHIER
		DA	M.	Alexandre VALLOTTON

13. Rapport sur demande de crédit de CHF 570'000.- pour la rénovation urgente des fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil + rapport complémentaire de la Municipalité (2016/P25)

Rapporteur : M. Pierre Butty

M. P. Butty rappelle qu'au mois de juin la Municipalité, estimant qu'il fallait entreprendre sans tarder l'assainissement et la sécurisation des fontaines, a demandé que ce préavis soit soumis à la clause d'urgence, selon l'art. 52 du règlement du Conseil. Elle a donc convoqué une commission qui devait traiter au plus vite de ce dossier, le débat sur le bien-fondé de la clause d'urgence étant du ressort du Conseil communal. Or, certains groupes politiques, contestant la clause d'urgence demandée, ont délibérément choisi de ne pas envoyer de délégués à cette commission, risquant ainsi - ou espérant peut-être - rendre celle-ci caduque, faute de pouvoir atteindre le quorum. Mais le quorum a été atteint et la commission a pu siéger et rapporter valablement pour la séance du 16 juin. A cette date, le Conseil a choisi de refuser la clause d'urgence et le rapport de la commission n'a donc pas été lu, ni débattu. Que penser de la manière de faire des groupes qui ont choisi de "boycotter" la commission ad hoc pour montrer leur opposition à la clause d'urgence ? Il rappelle que le Conseil ne peut pas se prononcer en l'absence d'un rapport et qu'une commission ne peut pas siéger valablement si elle n'atteint pas le quorum (art. 42 RCC). De même, le passage par une commission est le seul moyen pour la Municipalité de faire valider (ou non) ses propositions par le Conseil (art. 40 RCC). Donc, si certains groupes s'accordent par avance pour ne pas envoyer de délégués à une commission pour que celle-ci ne puisse pas siéger valablement, c'est qu'ils estiment, avant tout débat ouvert, que le sujet ne doit pas être traité et qu'ils bloquent ainsi volontairement le jeu des délibérations publiques en s'accordant le droit de juger en leur sein ce qui doit ou ne doit pas être discuté au Conseil. Or, il n'appartient pas aux groupes politiques de prendre de telles décisions touchant le fonctionnement même du Conseil. Libre à eux évidemment de dire en plénum qu'ils s'opposent à telle ou telle proposition de la Municipalité, et de défendre cette opinion, mais il n'est pas acceptable qu'ils empêchent purement et simplement que le Conseil délibère de cette proposition en court-circuitant la bonne marche de notre système démocratique. Il espère que ce qui s'est passé au mois de juin ne se renouvellera pas. Dans le cas contraire il faudra revoir ce que promet chaque conseiller lors de sa prestation de serment, à savoir d'exercer sa charge avec conscience et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi lui attribue.

M. P. Bertschy répond que le PLR s'est basé sur la décision de la commission des finances qui, par 12 voix et une abstention, n'est pas entrée en matière sur cet objet, considérant qu'elle n'avait pas tous les éléments pour se déterminer. Le groupe PLR a estimé que si la commission des finances ne pouvait pas traiter ce dossier, la commission ad hoc non plus. Revenant sur le fond, il s'inquiète de savoir ce qui se passera si on ne trouve pas la fameuse pierre. Sera-ce une nouvelle saga à l'image du mât de St-Martin ?

M. J.-J. Burgi ajoute que la commission des finances a refusé de traiter cet objet parce qu'il n'y avait aucune soumission rentrée. Lors de la commission ad hoc, les soumissions étaient connues. Les soumissions les plus basses s'élevaient à fr. 470'000.--, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas demandé un crédit moindre ? Avec une marge de fr. 100'000.--, on est très à l'aise, surtout qu'il y a déjà, pour chaque fontaine, 10% d'imprévis. C'est la raison pour laquelle il dépose un amendement qui vise à réduire le crédit demandé de fr. 50'000.--. Le montant maximum accordé serait donc de fr. 520'000.--.

M. F. Baud précise qu'une nouvelle séance de la commission des finances a eu lieu sur la base du projet présenté ce soir. Au final, la commission des finances a accepté ce crédit à l'unanimité.

Mme N. Riesen se dit consternée par l'attitude de M. J.-J. Burgi, qui propose cet amendement ce soir. Il aurait dû le faire lors de la commission. Il faut être conscient de l'état de ces fontaines. Même si la situation financière de la commune est difficile, il y a des travaux qui doivent être entrepris impérativement.

Mme M. Moya remarque que, pour les nouveaux conseillers, il est difficile de se déterminer lorsqu'ils se trouvent confrontés à des gros montants qui ont été largement discutés en commission. Il n'y a pas de transparence. Il aurait été utile de décrire les principaux postes de charges dans le rapport. Cela vaut pour ce dossier, mais aussi pour le suivant. Il est très difficile de se prononcer positivement ou négativement si on ne sait pas ce que cela implique.

M. J.-J. Burgi indique qu'il a bien déposé son amendement lors de la commission, comme mentionné en page 3 du rapport. Cet amendement a été refusé par la majorité de la commission, mais il avait déjà proposé cette diminution de fr. 50'000.--.

M. A. Gonthier rappelle que, lors de la première séance de la commission des finances, il est apparu assez clairement qu'il était possible de faire les demandes d'offres, de préparer le travail et, vu l'unanimité sur le fond quant à la nécessité de ces travaux, de lancer les travaux dès demain. Urgence ou pas, il y avait moyen de faire ces travaux dans les délais. S'il y a vraiment urgence, la Municipalité a le droit, et même le devoir, d'intervenir immédiatement. C'est ce qu'elle a fait en posant des échafaudages. Ce qui ressort du complément au préavis, c'est qu'elle aurait beaucoup mieux fait de pousser directement l'étude un peu plus loin et de déposer l'obélisque, quitte à ce qu'il se casse, puisque de toute manière l'option qui a été choisie est de le remplacer. On aurait économisé du temps, de la salive et de l'argent. Il ne comprend pas l'intervention de Mme M. Moya.

Est-ce à dire que les nouveaux conseillers n'ont pas reçu le préavis, parce que tous les postes de charges sont détaillés dans le préavis et le document complémentaire ? Il pense que la commission a fait son travail. Elle a abouti à la décision de maintenir le crédit tel que demandé. Une explication donnée à la commission des finances est qu'un certain nombre d'entreprises devront être employées même si elles sont plus chères, parce qu'il ne sera pas possible de mettre sur tous les chantiers toutes les entreprises les moins chères, pour des questions de disponibilité et de délais.

Mme M. Moya répond que les nouveaux conseillers n'ont effectivement pas reçu les préavis.

M. P. Bertschy rappelle que ce préavis a été déposé lors de la dernière séance de la précédente législature. Les nouveaux conseillers ne l'ont donc effectivement pas reçu. Mais chaque conseiller a reçu l'ordre du jour, avec un lien pour tous les documents, y compris les préavis. Quand des informations manquent, le président du Conseil, le Greffe municipal ou les présidents de groupes peuvent également faire le lien, si nécessaire.

M. J.-M. Roduit se dit lui aussi de l'avis que s'il y avait vraiment eu urgence, l'obélisque serait déjà au pied de la fontaine. Ces échafaudages l'ont fait sourire, comme beaucoup d'autres citoyens veveysans. Il en profite pour rappeler que la fontaine qui sera rénovée à la rue du Conseil se trouvait à l'époque à la place Robin et que les anciens de Plan-Dessus en veulent toujours à la Municipalité de l'avoir enlevée sans leur demander leur avis.

M. P. Schuseil encourage le Conseil, au nom de Vevey Libre, à accepter les conclusions du préavis avec le montant tel qu'il est formulé, sans amendement. On peut faire confiance à la Municipalité pour dépenser uniquement ce dont elle a besoin pour réaliser ces travaux.

M. V. Matthys indique que si le groupe socialiste ne remet pas en question la nécessité d'entreprendre et de mener à bien les travaux de sécurisation et de rénovation des fontaines, il s'interroge sur les différentes étapes qui ont mené à ce préavis. Pour ce qui est de l'entretien du notre patrimoine communal, nous avons une fois de plus la preuve que de ne pas entretenir se paie « cash » lorsque les travaux deviennent urgents. Espérons que l'étude prévue dans le préavis qui suit n'arrivera pas trop tard et que les détériorations seront moindres que celles constatées sur les trois fontaines. Espérons ainsi que nous n'aurons pas à reporter d'autres investissements pour pouvoir parer à des urgences de ce type. Pour ce qui est de la procédure qui a amené au présent préavis et en se basant sur le rapport de la commission, pourquoi a-t-il fallu que ce soit un bureau d'ingénieurs qui décide d'évaluer, de son propre chef, les fontaines à risques plutôt que la Commune et ses services, fort du constat dressé après la réfection de la fontaine du Guerrier ? Si les images qui sont venues égayer les échafaudages posés autour de la fontaine du Sauveur nous permettent de voir notre ex-syndic faire le grand saut dans l'eau, c'est un coût supplémentaire de fr. 12'000.-. S'il est fait mention d'une œuvre d'un artiste et de décorations florales dans le procès-verbal de la séance du Conseil du 23 juin dernier, aucun montant n'avait été évoqué. Est-ce que des contacts ont été pris avec le Festival Images pour que ce support soit utilisé pour présenter une œuvre déjà prévue au programme, ce qui aurait peut-être permis de réduire les coûts ? Il termine son intervention en rappelant le dicton : « Il ne faut jamais dire : fontaine, je ne boirai pas de ton eau » !

M. W. Riesen rappelle qu'il avait déjà soulevé la problématique des fontaines à Vevey il y a 5 ou 6 ans. On a bien entrepris quelques rénovations, mais ces interventions relèvent à son avis plus du massacre que de l'entretien. Pour effectuer les travaux qui sont envisagés aujourd'hui, il faut absolument engager des entreprises spécialisées, qui connaissent les monuments historiques et les fontaines. C'est la raison pour laquelle il faut refuser l'amendement. Il est à son avis indispensable de remplacer l'obélisque de la fontaine du Sauveur, parce qu'il ne peut absolument pas être rénové. Il invite en outre la Municipalité à établir pour l'avenir un cahier des charges pour l'entretien des fontaines. Il faut éviter d'en arriver au même stade.

M. Ch. Roh remarque que si la commission des finances, lors de sa première séance, n'est pas entrée en matière, cela ne veut pas dire qu'elle était opposée à la rénovation de ces fontaines. Lors de sa 2^{ème} séance, elle s'est d'ailleurs prononcée à l'unanimité en faveur de ces travaux. Le groupe PLR appuie l'amendement proposé. Il ne s'agit pas d'une question de confiance vis-à-vis de la Municipalité. Mais si elle s'est donnée la peine d'enregistrer des soumissions et qu'on pourrait arriver à un prix de fr. 100'000.— inférieur, il serait judicieux de partager la poire en deux et de soutenir cet amendement qui laisse quand même fr. 520'000.— à la Municipalité pour effectuer ces travaux.

M. A. Gonthier tient à souligner le fait que M. W. Riesen a, pour une fois, proposé de ne pas couper dans le budget présenté et a vivement encouragé la Municipalité à engager des spécialistes pour faire le travail que doit faire la commune. Espérons qu'il emploiera le même raisonnement quand il s'agira du social. On ne peut pas engager n'importe quelle personne mal formée pour garder nos enfants.

M. J. Christen, municipal, indique que si la Municipalité n'est pas venue tout de suite avec des soumissions rentrées, c'est précisément parce qu'il y avait urgence. Attendre le mois de septembre signifiait qu'il fallait en-

gager des dépenses pour sécuriser cette fontaine. Le refus de la clause d'urgence a mis la Municipalité dans une situation inconfortable. M. J.-M. Roduit dit que ces échafaudages le font sourire. Pour sa part, cela ne le fait pas sourire quand il y a danger pour la population. Cet obélisque pouvait tomber dans deux ans comme demain. On savait qu'il était fissuré, mais une fois les échafaudages montés, on s'est rendu compte que la situation était encore plus grave qu'on l'avait imaginé. La Municipalité a donc bien fait de prendre cette mesure de précaution. Si on ne trouve pas la pierre, on économisera évidemment le montant prévu pour son achat et sa taille, mais il semble qu'il ne sera pas trop difficile de la trouver. M. J.-J. Burgi se demande pourquoi la Municipalité n'est pas venue avec un crédit de fr. 100'000.— inférieur, si l'on prend les offres les plus basses. Si on considère les offres les plus hautes, on arrive à fr. 570'000.—. L'ingénieur avait donc bien évalué la situation. Si la Municipalité n'a pas diminué le crédit, c'est parce qu'elle ne sait pas encore aujourd'hui s'il sera possible d'attribuer les travaux aux entreprises qui ont fait les offres les plus basses. On peut imaginer que ce sera plutôt entre deux, parce qu'on n'est pas sûr que ces entreprises, dont certaines ont fait des offres pour les trois fontaines, seront capables d'assumer tous les travaux. Mais la Municipalité essaiera évidemment de faire le meilleur choix et d'économiser si possible de l'argent. Si aujourd'hui le Conseil accepte cet amendement et qu'à un moment donné on se rend compte qu'on risque d'être en dépassement, il faudra soit renoncer à remplacer l'obélisque, soit revenir devant le Conseil avec un nouveau préavis, une nouvelle commission et un nouveau débat, parce qu'il est évident qu'on ne va pas rénover une fontaine à moitié. Il n'était pas possible de démonter l'obélisque plus vite compte tenu des exigences imposées par le secteur Monuments et sites du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud. Si nous le déposons, il y avait un risque qu'il se casse et nous n'aurions alors plus pu prendre les mesures qu'exige le service des monuments historiques du Canton. Le suivi de l'entretien des bâtiments et des fontaines est effectivement quelque chose d'important. Il va falloir tirer les enseignements de ce qui s'est passé et avoir une approche différente, avec un suivi beaucoup plus attentif et un entretien régulier pour éviter d'en arriver à cette situation-là. Plus on attend, plus les coûts sont exponentiels. Il n'était pas possible de demander à Images d'utiliser quelque chose qui était déjà prévu pour le festival, parce qu'ils n'avaient pas d'éléments photographiques adaptés à ce qu'on souhaitait faire sur cette fontaine. Les projets sont liés à un site et ce qu'a réalisé Images, c'est un projet sur mesure.

M. P. Bertschy pense que M. J. Christen essaie de nous faire peur, notamment en disant que si on coupe fr. 50'000.— et qu'il n'y a au final pas assez d'argent pour achever la rénovation, il faudra créer une nouvelle commission. C'est faux. La Municipalité peut très bien terminer les travaux et revenir devant le Conseil avec un crédit supplémentaire déjà dépensé, que la commission des finances avalisera lors d'une séance ordinaire, et que le Conseil finalisera en plénum. Il revient sur la question de l'urgence. Nous sommes aujourd'hui au mois de septembre. Ce que la Municipalité aurait dû faire dès le départ a été réalisé et le Conseil peut aujourd'hui statuer sur la rénovation de ces fontaines. Les choses se sont passées de manière tout à fait convenable, dans les délais imaginés par la commission des finances. Il n'y a donc pas de quoi faire peur au Conseil communal en ce début de nouvelle législature.

M. J.-M. Roduit remarque que si un arbre menace de tomber, on ne va pas poser un échafaudage pour le maintenir debout, on va le couper. Si l'obélisque menaçait vraiment de s'écrouler et qu'il y avait urgence, on aurait pu l'enlever et le coucher à côté de la fontaine.

M. J. Christen n'a pas la même conception que M. P. Bertschy des relations qu'il doit y avoir entre la Municipalité et le Conseil communal. En 2005, la Municipalité a présenté un préavis pour la construction des vestiaires de Copet. Ce préavis avait été voté soumissions non rentrées. Lors de son entrée en fonction en 2006, le chef de service avait attiré son attention sur le fait que les soumissions rentrées dépassaient le crédit demandé. Par respect pour le Conseil, la Municipalité n'avait pas engagé les travaux et était venue avec un nouveau préavis. C'est ainsi qu'il entend traiter avec le Conseil communal, et non pas le traiter par-dessus la jambe.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **l'amendement de M. J.-J. Burgi est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et quatre abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un certain nombre d'abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 25/2016, du 3 juin 2016, concernant la demande de crédit de CHF 570'000.- pour la rénovation urgente des fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 570'000.- pour financer la réalisation des travaux urgents de rénovation des Fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil ;

2. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements" ;
 3. D'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 57'000.- pendant 10 ans.
- 14. Rapport sur demande de crédit supplémentaire pour l'étude de la réfection des fontaines classées de Vevey (2016/P26)**

Rapporteur : M. Pierre Butty

M. P. Butty remarque que deux coquilles se sont glissées dans les conclusions de son rapport, Il s'agit d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2016 de CHF 135'000.- au compte n° 410.3142 - Travaux et transports exécutés par des tiers - pour financer l'étude concernant les fontaines propriété de la Ville de Vevey (supprimer "de la réfection des").

M. Ch. Roh remarque que, dans les conclusions, il est question une fois de la réfection des fontaines classées de Vevey et, dans la décision proprement dite, des fontaines propriété de la ville de Vevey. Quelle est la nuance ? Une partie des fontaines classées ne sont à son avis pas propriété de la Ville.

M. P. Butty indique qu'il y a, dans le préavis, une liste des fontaines de la ville. Il y a des fontaines classées propriété communale, d'autres privées, mais l'étude ne traitera que de celles qui appartiennent à la Ville.

M. J.-M. Roduit se demande pourquoi cette étude ne traiterait que des fontaines classées. Il y a d'autres fontaines non classées qui ont tout leur charme. Si on ne s'occupe que des fontaines classées, on oubliera toutes les autres fontaines pendant très longtemps. Vu le montant du crédit demandé, ne serait-il pas possible de faire un état des lieux des autres fontaines qui existent à Vevey ?

Mme M. Moya revient sur la proposition, faite lors du précédent débat, d'établir un cahier des charges pour le suivi de l'entretien de ces fontaines. Il serait judicieux de prendre ceci en considération également dans le cadre de cette étude, c'est-à-dire qu'on établisse ce cahier des charges pour s'assurer que le travail est fait et éviter de devoir tout reprendre à zéro.

M. le Président estime que cela peut faire l'objet d'un amendement.

M. J. Christen trouve que la remarque de M. J.-M. Roduit est judicieuse. Il verra ce qu'il est possible de faire pour les fontaines non classées, dont on doit effectivement aussi se préoccuper. Il abonde aussi dans le sens de la remarque de Mme M. Moya. Il est également judicieux de venir, dans le cadre de cette étude, avec un document qui fera état de la manière dont on entend entretenir ces fontaines pour les années à venir.

M. P. Butty remarque qu'il est fait mention dans son rapport du fait que d'autres fontaines pourraient être prises en considération dans cette étude. Cela peut être utile de les ajouter à la liste pour un prochain inventaire. Toutes les fontaines méritent d'être inscrites quelque part.

M. J.-J. Burgi rappelle qu'il avait proposé à la commission de renvoyer ce préavis. Il ne voit pas pourquoi la Municipalité demande un crédit supplémentaire alors que ce montant peut être porté au budget 2017. Il n'y a plus d'urgence et il y a suffisamment d'argent dans le compte de ce service pour faire cette étude sans faire appel à un ingénieur.

M. Ch. Roh ajoute qu'il faut distinguer, dans les dépenses supplémentaires, ce qui est de l'urgence absolue, d'une urgence relative - qui pourrait être reportée - et, en dernier lieu, ce qui n'est pas du tout urgent. Le PLR considère, au vu des finances actuelles de la Ville, que cette demande de crédit supplémentaire n'a rien d'urgent. Il y a urgence pour les trois fontaines dont on a parlé précédemment, mais où est l'urgence pour les autres fontaines ? On peut reporter cette étude d'une année ou deux, voire plus. Si l'on découvre qu'il y a à nouveau une fontaine qui pose problème, la Municipalité peut venir devant le Conseil pour demander un crédit pour effectuer les travaux. Mais, au stade actuel, il ne voit pas l'urgence de dépenser fr. 135'000.—.

M. C. Bussy se dit étonné par les propos qui émanent de la droite. Des fontaines tombent en ruine. Le Conseil vient d'accepter de rénover celle du Sauveur, qu'il a fallu sécuriser en urgence à l'aide d'échafaudages. Certes, les finances de la Ville sont extrêmement limitées, mais ce que propose le PLR, c'est de continuer avec la même erreur, qui nous amène à avoir des fontaines complètement délabrées et qui nous oblige à demander des crédits urgents.

M. F. Baud rappelle que, lors de sa 2^{ème} séance, la commission des finances, y compris M. Ch. Roh, a voté à l'unanimité en faveur de ce crédit. Mais il est vrai que tout le monde a le droit de changer d'avis.

M. J. Christen indique que si la Municipalité a déposé ce préavis, c'est parce qu'elle souhaitait éviter le saucissonnage. Si elle était venue dans le cadre du budget avec un montant pour ces études, le Conseil aurait argué du fait que la Municipalité avait déposé un préavis pour une partie des fontaines, mais ne faisait pas de même pour les autres. Dans un préavis, il y a toutes les explications, ce qui n'est pas le cas dans le budget. Cela ne changera pas grand-chose si on reporte ce montant à l'année prochaine, mais cela va alourdir le budget 2017. Le Conseil dispose de tous les éléments, il ne voit donc pas de raison de reporter ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. A. Gonthier remarque que la commission des finances a formulé un amendement afin de ramener le crédit demandé à fr. 135'000.—, au lieu des fr. 140'000.— proposés par la Municipalité.

Un certain flou s'ensuit concernant la demande formulée durant la discussion par Mme M. Moya. S'il s'agit d'un amendement, celui-ci aurait dû être déposé par écrit et signé. La Municipalité ayant dit qu'elle était d'accord avec cette demande, on peut lui faire confiance. Il faudra simplement vérifier que cela se fasse. Il est toutefois rappelé que la façon dont la Municipalité exécute une tâche est de sa compétence. Cet amendement ne serait donc probablement pas recevable. Mme M. Moya renonce finalement à déposer un amendement et s'en tient à la réponse de M. J. Christen.

Au vote, **l'amendement de la commission des finances est adopté à la majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à une très large majorité (quelques avis contraires et abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 26/2016 du 3 juin 2016, tel qu'amendé par la commission ad hoc, concernant la demande de crédit supplémentaire de CHF 135'000.- pour l'étude de la réfection des fontaines classées de Vevey ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget de CHF 135'000.- au compte n° 410.3142 - Travaux et transports exécutés par des tiers - pour financer l'étude concernant les fontaines propriété de la Ville de Vevey.

15. Rapport sur réponse au postulat de M. Serge Ansermet intitulé « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! » (2016/RP27)

Rapporteur : M. Patrick Bertschy

M. P. Bertschy tient en préambule à présenter ses excuses à M. Y. Luccarini, qui était membre de la commission mais qui n'a, pour une raison inconnue, reçu ni le rapport provisoire, ni le texte définitif et n'a donc pas pu prendre connaissance de document.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport-préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le rapport-préavis no 27/2016, du 7 juin 2016, concernant « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! » ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Serge Ansermet « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! » et de considérer celui-ci comme réglé.

Communications de la Municipalité

16. Réponse à l'interpellation de M. Stéphane Molliat intitulée "Collège de Vevey" (2016/C19)

Cet objet est reporté à la séance du 6 octobre 2016.

17. Décompte définitif de la péréquation financière intercommunale et de la facture sociale pour l'exercice 2015 (2016/C20)

La parole n'est pas demandée.

18. Lancement d'une étude concernant l'amélioration des moyens et de l'organisation de la Direction des Systèmes d'Information (2016/C21)

M. W. Riesen remarque que la collaboration avec la commune de Montreux a été votée par le Conseil. On nous dit aujourd'hui que cette collaboration a échoué. Pour quelles raisons ?

M. L. Girardin, municipal, indique qu'une pré-étude a effectivement été lancée pour un éventuel rapprochement entre les services informatiques de Montreux et de Vevey. Pour un certain nombre de raisons, notamment liées à l'engagement d'un chef de service à Montreux, cette fusion n'a pas eu lieu. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de voir comment on va redéfinir les missions, la vision de la Direction des systèmes d'information.

M. A. Gonthier trouve cette explication un peu légère. Il ne s'agit pas d'un vague projet d'étude qui a été évoqué oralement. Il y a eu des communications, notamment à la commission des finances, si ce n'est au Conseil communal lui-même. Ce projet, qui était considéré comme un nouveau pas en direction de la fusion, était quasiment à bout touchant. Si la nécessité d'engager un chef de service a fait capoter le dossier, c'est que la volonté politique d'aller vers plus de régionalisation, vers une fusion, est vraiment très faible, même dans les communes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

19. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Postulat de Mme C. Gigon intitulé « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident »

Mme C. Gigon développe son postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. J.-J. Burgi rappelle qu'il y a un parking, pour les immeubles rue du Midi 28 et 30, auquel on peut accéder en passant par la rue de la Byronne. Si on ferme cette rue, cela posera donc un problème.

Mme C. Gigon répond qu'il y a une autre entrée pour ce parking depuis la rue du Midi.

Mme S. Dalla Palma Zahar soutient totalement cette proposition. Il est tout à fait possible de fermer cette zone en l'autorisant uniquement aux bordiers. Habitant le quartier et passant fréquemment par cette rue, elle voit très souvent des voitures garées sur cet espace partagé. Il faut que la police fasse plus de contrôles. Il y a très peu de zones piétonnes à Plan-Dessous, mis à part le Jardin Doret. C'est vraiment un espace de convivialité qui s'est créé à cet endroit. Il y a une maison de quartier toute proche qui vient souvent y faire des activités.

M. J. Zaugg pense qu'avant d'aller plus loin, il faut vérifier s'il n'y a pas des servitudes pour les deux immeubles de la rue du Midi. Si c'est le cas, il sera difficile de changer les choses.

M. V. D'Angelo rappelle qu'il s'agit de la première zone 20km/h créée à Vevey. Il n'a jamais vu ou entendu qu'il y ait eu un accident à cet endroit. On parle du parking, mais il y a aussi un menuisier qui a ses locaux dans cette rue. La convivialité, cela veut dire qu'on peut circuler en respectant les autres. Gardons cet endroit ouvert à tout le monde.

M. B. Schobinger estime que cette charmante petite rue n'est pas un axe de transit. Elle est utilisée essentiellement par les habitants. S'il y a des excès de vitesse, ce sont donc les bordiers qui les font pour la plupart. Il a donc bien peur que ce postulat ne serve finalement à rien si on laisse les bordiers circuler.

M. C. Bussy a son balcon qui donne juste sur la rue. Il a donc tout loisir d'observer la circulation et confirme qu'il y a bien du trafic de transit sur cette rue. Le menuisier pourra toujours accéder à ses locaux, mais la circulation

de transit, qui est dangereuse, sera en revanche interdite, en augmentant la zone de convivialité et réaménageant cette place dans une démarche participative.

M. A. Dormond demande si ce postulat englobe aussi la partie de la rue de la Byronne qui n'est pas en zone 20km/h (*réponse négative de Mme C. Gigon*), parce qu'il serait intéressant d'avoir une réflexion pour l'entier de la zone.

M. B. Schobinger pense que si les gens utilisent cette rue pour tourner dans le quartier de Plan-Dessous, c'est qu'ils cherchent à se garer, ce qui traduit encore une fois un manque de places de parc à Vevey pour faire vivre nos commerces.

Mme S. Dalla Palma Zahar rappelle qu'il y a énormément de trafic de transit dans cette rue, mais aussi de voitures qui s'y garent. Il faut faire la différence entre le trafic de transit et les bordiers.

Mme F. Despot passe plusieurs fois par jour à vélo à cet endroit. Il n'y a pas ou très peu de transit dans cette rue. La zone 20km/h lui paraît être un bon concept. Si cela ne suffit pas, la Municipalité peut faire poser un panneau « bordiers autorisés ». Le problème sera ainsi résolu, à un coût bien moindre que ce que propose le groupe socialiste.

M. J. Christen indique que la Municipalité juge cette proposition intéressante et ne voit pas d'inconvénient à ce que ce postulat lui soit transmis directement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).**

b) Postulat de M. J. Rilliet intitulé « A chaque quartier sa maison »

M. J. Rilliet développe son postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Bertschy croit se rappeler que lorsque le Conseil a accepté le crédit pour la rénovation du théâtre de l'Oriental, il était fait mention du fait que le bistrot pourrait tenir ce rôle de maison de quartier. Il ne se dit pas opposé à une maison de quartier dans cette partie de la ville, mais aimerait savoir ce qu'il en est de cet espace convivial qui devait voir le jour au théâtre de l'Oriental.

M. D. Roshier répond que le théâtre peut effectivement faire office de maison de quartier, c'est-à-dire qu'il est possible de louer la salle pour des manifestations. Mais une maison de quartier, ce sont aussi des animations. Le théâtre n'a pas vocation d'organiser le contenu de la maison de quartier, mais de mettre à disposition le contenant.

M. P. Butty confirme que le foyer du théâtre sert occasionnellement pour des assemblées générales. Mais c'est d'abord un théâtre, qui nécessite l'utilisation de son foyer pour l'accueil des spectateurs. Il est donc inadéquat de considérer que ce théâtre joue déjà la fonction de maison de quartier. Il faut soutenir le postulat et demander à la Municipalité d'étudier la possibilité d'établir une nouvelle maison de quartier à Vevey Est, en incluant peut-être, d'une manière ou d'une autre, le théâtre de l'Oriental.

M. J.-M. Roduit remarque qu'il y a une maison de quartier à Plan-Dessus, l'Espace Bel-Air. C'est l'association du quartier qui gère cette maison de quartier, avec une convention qui la lie à la commune. Avant d'ouvrir une maison de quartier, il faudrait consolider ce qui existe déjà, parce qu'on remarque depuis un certain temps que, si beaucoup de choses se passent à l'Espace Bel-Air, l'association arrive à la limite de ce qu'elle peut donner. Il faudrait peut-être, comme à Plan-Dessous, y mettre un animateur.

M. M. Agnant, municipal, indique qu'une réflexion a été lancée depuis 2005 pour ces projets urbains. La Municipalité accepte donc que ce postulat lui soit renvoyé directement. La création de maisons de quartier est rythmée par les opportunités et les moyens qui sont mis à disposition. C'est toute une dynamique qui permet de créer, au fur et à mesure et au gré des opportunités, des maisons de quartier ou d'autres locaux à but communautaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote; **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et abstentions).**

c) Postulat de Mme S. Dalla Palma Zahar intitulé « Vevey les pieds dans l'eau »

Mme S. Dalla Palma Zahar développe son postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. V. D'Angelo soutient cette initiative. Cela avait déjà été proposé à l'époque pour le quai Perdonnet. La convivialité est toujours importante. Il rappelle toutefois que la petite plage de l'Aviron était interdite à la baignade, parce qu'il y a à cet endroit de l'eau qui sort de la station d'épuration et le SIGE ne peut pas garantir qu'il n'y a pas de bactéries qui peuvent présenter des risques pour la santé. Le panneau interdisant la baignade a aujourd'hui disparu. On ne peut donc pas mettre de ponton à cet endroit.

Mme S. Dalla Palma Zahar indique que lorsqu'elle parlait de l'Aviron, il s'agissait de ce que l'on appelait à l'époque les Bains Payes, près du bâtiment Nestlé. Mais il semble effectivement qu'il soit à nouveau possible de se baigner devant la station de l'Aviron.

M. R. Pieren demande qu'avant tout aménagement, un entretien régulier soit effectué de la dernière marche de l'escalier qui mène au lac entre les deux hippocampes situés au Jardin du Rivage. Celle-ci est souvent très glissante et représente un danger pour les gens, notamment pour les enfants.

M. J. Christen indique que la Municipalité est favorable à ce que ce postulat lui soit renvoyé directement. Cette question avait déjà été évoquée non pas lors de la précédente législature, mais celle d'avant, dans le cadre d'un groupe de travail Vevey-Est/quai Perdonnet. Si cela ne s'est finalement pas fait, c'est pour des questions de priorités. Il est évident que la Municipalité devra aussi faire des choix dans le cadre de son programme de législature et du plan des investissements mais, sur le principe, cette idée est intéressante. La question posée par M. R. Pieren est judicieuse et une solution sera examinée pour que les Veveysans soient en sécurité sur ces escaliers.

Mme la Syndique se renseignera auprès du SIGE pour savoir si ce panneau a simplement disparu ou s'il n'est effectivement plus interdit de se baigner à cet endroit. Personnellement, elle pense qu'il faudra remettre ce panneau, parce qu'il y a toujours une conduite qui débouche dans le lac, même si ce n'est pas directement là où les gens se baignent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à l'unanimité.**

d) Interpellation de Mme F. Despot intitulée « Une vision globale de la mobilité à deux roues ? »

Mme F. Despot développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. J. Christen estime qu'il s'agit d'une interpellation intéressante, qui permettra à la Municipalité de faire un état des lieux et de présenter sa vision en matière de deux-roues.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

e) Interpellation de M. G. Perfetta intitulée « 11 ans plus tard : le temps d'engendrer un successeur ! »

M. G. Perfetta développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

20. Questions et propositions

Sur la table à l'entrée de la salle : planning des activités de la Direction de la jeunesse, de l'Education, de la Famille et des Sports pour les mois d'octobre à décembre 2016, bulletin d'information de l'Association Sécurité Riviera pour le mois de juillet et magazine Vision de Montreux-Vevey Tourisme.

M. V. D'Angelo intervient au sujet du tunnel qui passe sous les voies CFF au bas de l'avenue de Gilamont. Ce tunnel est sombre, même en pleine journée. Depuis quelques temps, des piétons indisciplinés passent le long du mur, là où il n'y a pas de trottoir. De plus, le passage qui se trouve à la sortie du tunnel offre peu de visibilité. Le risque qu'un automobiliste renverse un piéton est réel. Qui serait responsable en cas d'accident ?

L'automobiliste ou les autorités, qui n'ont pas fait le nécessaire pour sécuriser les lieux ? Il demande donc à la Municipalité de tout faire pour améliorer la situation.

M. E. Rivier, municipal, rappelle que le passage piéton situé au nord du tunnel a déjà été fortement amélioré. En ce qui concerne l'éclairage du tunnel, voire des indications pour les piétons, il pense que la Municipalité peut très bien prendre ces remarques en considération et y réfléchir en collaboration avec ASR.

M. B. Schobinger estime que ce passage piéton est effectivement extrêmement dangereux. Les piétons peuvent anticiper l'arrivée des voitures grâce aux miroirs, mais les automobilistes qui remontent l'avenue de Gilamont ne voient pas les piétons qui veulent traverser, en tout cas tous ceux qui descendent depuis la gare et le nouveau quartier Jardins Cœur de Ville. Il y a quelque chose à faire pour sécuriser la zone. Les piétons qui passent sous le tunnel le font à leurs risques et périls. Mais un automobiliste doit pouvoir s'arrêter en tout temps. Ce n'est donc pas la Municipalité qui serait responsable en cas d'accident.

M. V. Matthys ajoute que cet endroit est d'autant plus dangereux pour les enfants, qui n'arrivent pas à voir les voitures dans les miroirs. Il est donc particulièrement important de sécuriser ce passage piéton à la sortie amont du tunnel.

M. A. Gonthier rappelle que le PMU propose la fermeture du débouché de l'avenue de Gilamont sur la place de la Gare. Voilà qui serait la solution à tous les problèmes évoqués.

Mme la Syndique indique que la nouvelle Municipalité, confrontée à des problèmes d'agendas - puisqu'elle se réunit le jeudi matin et que les jeudis sont généralement réservés à tout ce qui concerne l'intercommunalité - a décidé de siéger dorénavant le lundi matin, l'après-midi étant réservé aux séances où une délégation municipale est nécessaire.

M. A. Stubi revient sur la question des fontaines. Il ne s'expliquait pas l'incomplétude de l'information qui a surgi lors du débat. Il semble que les pièces jointes, notamment le rapport complémentaire de la Municipalité, n'ont pas été ajoutées au rapport, alors qu'il y avait dans ces documents tout le détail des soumissions rentrées.

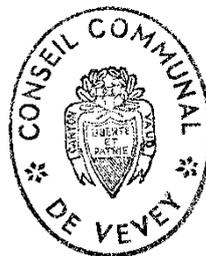
Plusieurs manifestations sont annoncées :

- Samedi 3 septembre, marché aux puces à la Place Robin avec, à cette occasion, le lancement du premier numéro du Petit Robin, journal du quartier de Plan-Dessus
- Ce week-end des 2, 3 et 4 septembre, brocante sur le quai Perdonnet
- A la fin du mois de septembre, spectacle de notre collègue M. D. Roshier au théâtre de l'Oriental, qui questionne les rapports entre art et politique

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Studer
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (6)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Postulat : « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,

En juin 2016, les signataires déposaient une initiative collective intitulée « Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion ».

Selon l'avis donné par le Service des Communes et du logement – affaires communales et droits politiques DIS - Département des institutions et de la sécurité SCL, l'initiative déposée n'est pas recevable en l'état; le droit d'initiative des conseillers prévu par l'art 31 LC, soit la motion, le postulat et le projet de règlement, ne pouvant être associé à l'initiative en matière communale prévue à l'art. 106 LEDP.

La proposition de transformer l'initiative en postulat est suggérée.

Au vu des enjeux auxquels devra faire face la Riviera ces prochaines années - transports et mobilité - logements - places de travail - sécurité publique - positionnement face aux autres agglomérations – et après avoir pris connaissance des conclusions du préavis communal « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera », les présents signataires estiment :

- que les propositions qui y sont faites manquent singulièrement d'envergure,
- que les résultats de la consultation auprès d'un échantillon de la population, sont tronqués par le nombre de scénarios proposés et donc de réponses potentielles.

Les signataires craignent ainsi que la réflexion sur une fusion à l'échelle de la région passe au second plan, au profit d'une politique coordonnée, somme toute plus consensuelle, qui ne ferait que rajouter une couche de gouvernance supplémentaire, tout en affaiblissant le contrôle démocratique.

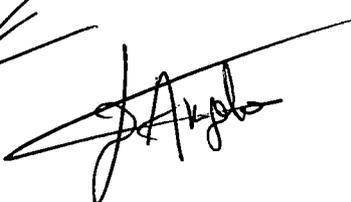
Dans le but de susciter un débat au sein de la population et de lui permettre d'exprimer librement l'intérêt qu'elle porte ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune à l'échelle de la Riviera, les postulants souhaitent que la Municipalité étudie activement la possibilité d'organiser, dans les 24 mois, une consultation auprès des citoyennes et citoyens veveysans. Deux suggestions de questions :

- *Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?*
- *Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ? (question subsidiaire).*

Les signataires :

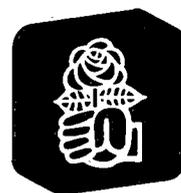


Vevey, le 30 août 2016



Pour un vrai projet de société !





Vevey, le 30 août 2016

Postulat : se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Si nous pouvons apprécier la mise en place de la zone 20 à la rue de la Byronne sur sa partie « ouest », à savoir entre la rue du Midi et l'avenue Gustave-Coindet, nous ne pouvons que constater sa difficile application et le manque de contrôle par l'association sécurité riviera.

Cette partie de la rue est un lieu d'échanges entre familles et un espace de vie pour des enfants toujours plus nombreux. La place de jeux est utilisée tous les jours et à toute heure du jour, mais le manque de respect de la zone 20 par les automobilistes fait craindre le pire à de nombreux parents. Faut-il attendre un incident voire un accident pour agir ?

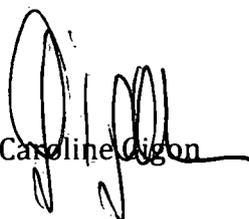
La circulation automobile n'y est pas absolument nécessaire du moment où elle est possible par l'avenue Général-Guisan et par l'avenue Nestlé à quelques mètres de là.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- d'étudier la possibilité de fermer définitivement cette partie « ouest » de la rue de la Byronne (à savoir entre le n° 20 et le n° 1) à la circulation, excepté pour les habitants de cette partie de la rue (bornes rétractables pour les bordiers, etc.) ;
- d'en profiter pour réaménager la place de jeux dans le cadre d'une démarche participative en y associant les habitants du quartier (bancs, jeux, végétation, règles de « bien vivre ensemble » en terme d'utilisation/bruit, etc.) ;
- de proposer un préavis en ce sens.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste,


Caroline Cigon

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél. : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan.

Vevey, le 29 août 2016

Postulat : À chaque quartier sa maison

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Aujourd'hui, l'impact positif des maisons de quartiers n'est plus à démontrer. Que cela soit à Plan-Dessous ou Plan-Dessus, la pleine utilisation et les effets bénéfiques sont mis en avant tant par les associations, les habitant-e-s que les professionnels.

Dans un tel contexte, il est légitime de s'interroger sur les raisons ayant amenés à ce que le quartier de Vevey-Est ne soit pas encore doté d'un tel outil au service de la collectivité.

Nous demandons avec ce postulat à ce que la Municipalité propose dans les meilleurs délais un préavis pour la création d'une maison de quartier à Vevey-Est. Nous faisons confiance à la Municipalité pour l'organisation, en s'inspirant de l'expérience de Plan-Dessous et de Plan-Dessus et en y consultant les habitant-e-s pour la définition de son fonctionnement et de ses offres.

Nous demandons à ce que ce préavis soit directement renvoyé en Municipalité.

Au nom du groupe socialiste,


Julien Rilliet



Vevey les pieds dans l'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

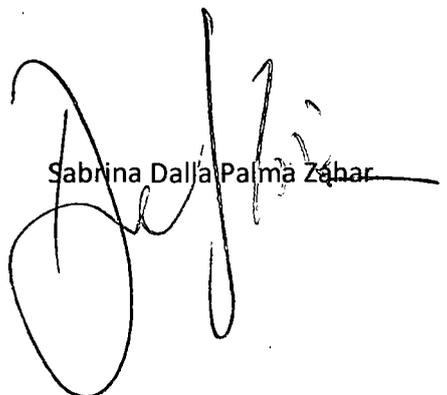
Durant la belle saison, Vevey se transforme en station balnéaire pour la plus grande joie de ses habitant-e-s et des touristes. Les personnes qui souhaitent accéder au lac peuvent le faire aisément depuis le jardin Doret, le jardin du Rivage et l'Aviron. On trouve à ces trois endroits tout ou partie de l'équipement nécessaire pour une baignade sécurisée et agréable : on accède à l'eau par des escaliers, on peut se sécher au soleil sur des murets en pierre et des douches offrent la possibilité de se rincer.

Depuis quelques années, les baigneuses et les baigneurs ne se limitent pas à ces deux parcs et à l'Aviron. En partant du port jusqu'à la piscine communale, on voit un peu partout des personnes qui se baignent. Elles installent leur serviette de bain sur un bout de pelouse, elles chevauchent tant bien que mal les rochers puis sautent ou se laissent glisser dans l'eau. On ne peut que se réjouir que la globalité de nos quais soit devenue une longue plage linéaire ! Face à ce succès, pourquoi ne pas installer quelques équipements légers qui faciliteraient l'accès au lac, par exemple des échelles et des plateformes en bois ? Il ne s'agit pas de modifier les enrochements mais de passer au-dessus. Des douches pourraient également être aménagées.

Plusieurs communes ont déjà franchi le pas en construisant des structures légères de baignade qui s'adaptent à tous les types d'enrochement. C'est le cas de la ville de Genève qui, aux Eaux-Vives, a aménagé plusieurs pontons en bois. Plus près de chez nous, la plateforme en bois qui se trouve à l'ouest du château de la Tour-de-Peilz pourrait servir de source d'inspiration.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'installer des équipements de baignade légers à plusieurs endroits sur les trois quais veveysans, le quai Perdonnet, le quai Maria-Belgia et le quai Ernest-Ansermet. La Municipalité tiendra compte dans son analyse des critères économiques, écologiques, pratiques et esthétiques.

Pour le groupe des Verts


Sabrina Dall'Alma Zéhar

Interpellation « Une vision globale de la mobilité à deux roues ? » déposée en séance du Conseil communal, 01.09.16

En 2009, voici déjà sept ans, j'avais déposé un postulat dans le but de consolider les actions en faveur de la mobilité à deux roues. L'ancien conseiller d'Etat François Marthaler avait inauguré en grande pompe le service Vevey-Roulé, et la commune lançait diverses actions de promotion ; ainsi l'aide à l'achat de vélos électriques. Ces actions s'inscrivaient certes dans le plan directeur des énergies, mais la vision générale du déplacement à deux roues au travers de notre belle commune faisait défaut.

La réponse donnée en 2011 se voulait apaisante : bien sûr, la ville de Vevey fait le nécessaire pour la mobilité douce, et admirez, Madame la Conseillère communale, ce que nous avons envisagé dans votre rue, dans votre quartier. N'est-ce pas réjouissant ? Certes, je me réjouissais que la piste cyclable de ma petite rue fut enfin repeinte, mais l'action restait ponctuelle. Et la réponse ponctuelle laissait craindre l'absence de réflexion à plus large vue.

Depuis peu, probablement sous l'influence grandissante de notre nouvelle syndique qui est une utilisatrice réelle de la mobilité à deux roues, et aussi grâce à la réflexion argumentée de M. Bloch, responsable du développement durable à Vevey, les actions en faveur d'une mobilité deux-roues au quotidien se multiplient. Et ces actions sont dignes d'être relevées. Soulignons l'abandon attendu du concept conceptuel de l'espace partagé au quai Perdonnet, inadapté à des déplacements vélo autres que de type loisir en rythme ralenti ; voici une voie vélo renouvelée et praticable au quotidien. D'autres pistes cyclables ont également été repeintes, comme c'est le cas, bien qu'encore partiellement, sur le Quai de la Veveyse.

Samedi 10 septembre, en simultané avec le lancement du festival Images, aura lieu l'inauguration de la vélostation sur le Quai No 1. D'autres actions ou événements y seront rappelés, comme les vélos en libre-service Velospot, la bourse aux vélos et la mise à disposition de vélos-cargos, en première romande, excusez du peu. J'ai testé pour vous, c'est idéal pour les courses encombrantes.

Les efforts sont manifestes, l'enthousiasme est évident, mais le message semble avoir encore du mal à passer chez les non convaincus, chez ceux qui hésitent, pour les courts trajets, à remplacer leur véhicule d'une tonne et demie difficile à parquer par un deux roues électrifié ou non.

La vision globale ne manque probablement pas dans les services de la commune ; elle semble même aller au-delà de ce qui était dessiné dans le plan directeur communal des énergies de 2009, soit l'aménagement des réseaux cyclables attrayant et la mise en réseau des itinéraires de mobilité douce. Mais elle transparaît mal au sein du monde politique et des usagers veveysans, et il y a encore tant à faire pour rattraper nos voisins d'Europe du Nord qui ont su donner au vélo une place de choix dans leurs villes.

La Municipalité pourrait-elle nous renseigner sur l'éventuelle existence d'une feuille de route actualisée ? Peut-elle, cas échéant, en communiquer les grandes lignes au Conseil communal, afin que nous prenions connaissance des étapes qui ont été entreprises pour encourager l'usage du vélo, des étapes qui sont envisagées à court terme et à plus long terme, de la structure de ces différentes actions, et de la prise en compte du vélo dans les futurs enjeux urbanistiques de Vevey, voire à l'échelle de la Riviera vaudoise ?

D'avance je remercie la Municipalité pour les renseignements qu'elle transmettra au Conseil communal.

Vevey, le 31.08.16
Fabienne Despot.



11 ans plus tard : le temps d'engendrer un successeur !

En 2004-2005 se déroulaient des négociations internationales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en vue d'un Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ces négociations étaient opaques, les mandats de négociation obscurs et il était impossible de connaître les possibles conséquences pratiques et concrètes de l'adoption de cet accord. Une chose toutefois était certaine, c'est que le but était une «libéralisation progressive» de toutes les activités de service à travers des «négociations successives qui auront lieu périodiquement en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation» (article 19-1). Il s'agissait donc d'ouvrir tout ce secteur à la concurrence internationale, en éliminant peu à peu les spécificités locales ou nationales, légales ou réglementaires.

Ce projet a succombé à une opposition publique très large, qui en Suisse avait notamment vu un nombre significatif de collectivités publiques, dont notre commune et le SIGE, se déclarer «zone hors AGCS», et face à l'impossibilité d'arriver à un accord selon les règles de l'OMC, une coalition des pays dits «émergents» et de ceux dits «en voie de développement» faisant barrage.

Les grandes entreprises multinationales de services n'ont pas renoncé, et ont obtenu que les gouvernements des USA et de l'UE relancent un projet très semblable, mais hors du cadre multilatéral de l'OMC. Ce projet intitulé Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA selon son acronyme anglais) reprend les objectifs de son aîné: accélérer la privatisation dans tous les domaines, et empêcher toute forme de réappropriation publique d'une activité commercialisée ou privatisée.

Sans pouvoir être exhaustif, on notera :

- Il n'y aurait que des «fournisseurs de services», indépendamment de leur statut public ou privé, qui aurait droit à un traitement égal. Ainsi, il faudrait subventionner toute école privée, locale ou filiale d'une multinationale, au même titre que l'école publique... ou renoncer à tout financement ;
- Les monopoles publics (comme l'école publique) et les fournisseurs exclusifs de services, même au niveau régional ou local (comme le SIGE) seraient interdits, tout service devant être soumis à la concurrence ;
- Les normes en matière de sécurité et d'hygiène, les réglementations environnementales, la protection des consommateurs pourraient être abolies comme «entraves injustifiées au commerce» ;
- Enfin, les multinationales auraient le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux d'arbitrage privés, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats. Des cas de ce genre se sont déjà produits, mais ils seraient appelés à se multiplier : La société d'électricité suédoise Vattenfall, par exemple, a réclamé 3.7 milliards d'euros de dommages et intérêts à l'Allemagne, à la suite de la décision du gouvernement d'arrêter les centrales nucléaires du pays après l'accident de la centrale de Fukushima. Ce différent a été porté devant le Centre international de résolution des disputes d'investissements (ICSID), qui opère à Washington dans le giron de la Banque mondiale.

Un exemple encore. Des fuites, publiées par WikiLeaks, ont rendu public l'état de la négociation sur les services financiers. Malgré la crise de 2008 et les risques du secteur l'objectif est d'éliminer les limitations de la taille des institutions financières, les restrictions apportées aux activités bancaires, l'encadrement des transferts de fonds, les monopoles d'Etat, l'obligation de divulguer des opérations

dans les paradis fiscaux ou le contrôle des mouvements transfrontaliers de capitaux spéculatifs.

Le groupe Décroissance-Alternatives considère donc que l'ACS conduirait à déposséder les autorités démocratiquement élues, en particulier communales, de leurs prérogatives. C'est pourquoi, reprenant les termes de l'interpellation déposée en 2005, le groupe Décroissance-Alternatives pose à la Municipalité les questions suivantes:

1. **La Municipalité s'est-elle inquiétée de ces menaces et peut-elle nous faire part de ses réflexions ?**
2. **Comment se positionne la Municipalité face à la problématique du projet appelé Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA) ?**

Une réponse écrite est demandée.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Gilles Perfetta



Vevey, le 1er septembre 2016

Contact:

info@davv.ch

079 442 67 41